



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/606

Dénomination du bâtiment mis à disposition du centre social Langlet-Santy (EI 08104) :
"Centre social Gisèle Halimi", sis 147 avenue Général Frère à Lyon (8ème arrondissement).

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/606 - DENOMINATION DU BATIMENT MIS A DISPOSITION DU CENTRE SOCIAL LANGLET-SANTY (EI 08104) : "CENTRE SOCIAL GISELE HALIMI", SIS 147 AVENUE GENERAL FRERE A LYON (8EME ARRONDISSEMENT). (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le soutien à la vie associative constitue depuis longtemps l'une des grandes priorités de l'action de la Ville de Lyon, non seulement au regard de la diversité des activités et services proposés à nos concitoyens, mais aussi parce que la vie associative est l'un des fondements de l'accès à la citoyenneté et de la démocratie.

Un centre social est un lieu ressource pour le quartier, un lieu de solidarités pour toutes et tous (femmes, hommes, enfants, aîné-es, personnes en situation de handicap, passionné-es de sport ou de culture, curieuses et curieux). C'est un lieu où l'on fait ensemble, où on coopère, où on peut expérimenter, s'épanouir, se réaliser. Plus globalement des liens s'y créent.

De cette capacité à vivre en société, à s'entraider, à se reconnaître comme égaux au-delà des différences et des assignations, Madame Gisèle Halimi est une admirable incarnation.

Avocate franco-tunisienne née en 1927 et récemment disparue, elle a marqué l'histoire du XX^{ème} siècle par son humanisme, son courage, sa détermination à porter des combats qui nous élèvent et sa parole résolument tournée vers l'action. En défendant ardemment la cause des femmes, des plus précaires, des opprimé-es, elle a fait du refus des injustices une raison de vivre et le moteur de son engagement.

Femme courageuse et déterminée, elle a été jusqu'à mettre sa vie en péril pour défendre les militants indépendantistes algériens, le droit à l'avortement, la criminalisation du viol, les droits des homosexuels. Elle s'est notamment illustrée dans le procès de Djamilia Boupacha et le procès de Bobigny, puis dans l'obtention des grâces obtenues pour des condamnés à mort avant que cette peine soit finalement abolie.

Femme politique devenue députée, elle n'a eu de cesse de dénoncer justement la condition des femmes et de plaider pour une égalité réelle de droits entre les femmes et les hommes, en particulier s'agissant du droit inaliénable des femmes à disposer de leurs propres corps.

« Ne vous résignez pas », écrivait-elle en 2009. En prononçant cette invitation, elle exprimait que chacune et chacun dans notre société doit bénéficier de la chance de s'épanouir, d'apprendre, de se dépasser, de trouver le temps pour se parler entre genres, entre générations afin que chacun-e puisse mieux se comprendre et obtienne l'estime de soi et le respect mutuel.

« Ne pas se résigner » signifie aussi connaître et accéder à ses droits. Le centre social est un lieu qui permet avec l'aide des autres d'appréhender sa situation, de conjurer la fatalité

et d'entamer des démarches pour s'en saisir, avant d'en mesurer la portée, la liberté qu'ils procurent, la responsabilité qu'ils impliquent.

La Mairie de Lyon est heureuse et fière de contribuer à l'aventure des centres sociaux en les soutenant pour qu'ils jouent un rôle clef dans la cité, et parce que les services de proximité permettent de surmonter les périodes difficiles et d'accompagner dans la préparation de l'avenir en faisant vivre l'éducation populaire et la citoyenneté pour toutes et tous.

Aussi, pour témoigner de ses engagements et rappeler combien sont signifiants le message et la contribution active de Mme Gisèle Halimi, tout au long de sa vie, dans la construction continue de notre projet municipal orienté vers plus de justice, plus de tolérance, plus d'égalité et l'ambition d'élargir le chemin vers la dignité de toutes et tous, je vous propose que le nom de Madame Gisèle Halimi soit attribué à ce nouveau centre Social.

Par cette décision, la Ville de Lyon entend manifester sa reconnaissance à la personnalité exemplaire de Mme Gisèle Halimi.

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

Le bâtiment situé au 147 avenue Général Frère à Lyon (8^{ème} arrondissement), construit sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon (EI 08104), est dénommé « Centre social Gisèle Halimi ».

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET